



Question prise en charge isolation et copropriété

Par Deho Edeba

Bonjour à tous et à toutes,

Je suis copropriétaire au sein d'une petite copropriété de 5 logements. Mon habitation a une isolation relativement passable, sauf à un endroit qui ne me semble pas isolé du tout.

Pour accéder à la cour de la copropriété, on passe "sous chez-moi" par un passage. Au dessus de ce petit "tunnel" il y a donc une de mes pièces, heureusement pas la pièce de vie principale car il y fait glacial l'hiver et étouffant l'été. En fait je pense que le sol (donc le plafond du passage) est très mal isolé, s'il est ne serait-ce qu'isolé.

Au début je pensais faire faire des devis d'isolation par des entreprises quitte à régler tout moi-même et à juste demander l'autorisation lors d'une AG de copro.

Mais à la réflexion je me suis demandé si, au même titre que l'étanchéité, l'isolation était une obligation de la copropriété ? Puis-je demander à ce que ces travaux soient effectués et que la copropriété en règle une partie ?

On parle de quelques mètres carrés de sol à isoler, peut-être 5 ou 6 mais pas plus.

D'un côté je trouve ça un peu gênant de demander ça, j'ai peur que les voisins pensent que je leur fais payer mes travaux de confort, et en même temps ça concerne l'amélioration d'un mur donc d'une partie commune qui est déficiente.

Je ne sais pas ce que vous en pensez, je suis preneur de vos avis. Que proposeriez-vous dans cette situation ?

Merci d'avance :)

Par Deho Edeba

(je me permets un petit Up pour regagner en visibilité)

Par yapasdequoi

Bonjour,

L'isolation par l'intérieur est entièrement à votre charge.

L'isolation par l'extérieur doit être votée en AG, et faire un petit bout ne servira à pas grand chose.

Demandez conseil à l'ANAH (maprimrenov)

[url=https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/maprimerenov]https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/maprimerenov[/url]

Par Deho Edeba

Bonjour,

Merci pour votre retour !

Je pensais effectivement plutôt à de l'isolation par l'extérieur. Certes en termes d'isolation on dit souvent qu'il vaut mieux faire toute l'isolation d'un coup, mais là s'il y a un problème sur juste une petite zone... ça peut se défendre.

Du coup je demande à mettre à l'ordre du jour de la prochaine AG une réfection et isolation du "plafond" de ce passage et si c'est validé ce sera bien pris en charge par la copropriété toute entière ?

Il faudrait que je fasse faire au moins deux devis je suppose.

Par yapasdequoi

Consultez un spécialiste de l'ANAH pour savoir si votre projet sur quelques m2 apportera une amélioration et peut être financé avec certaines aides.

Ensuite vous demanderez les devis à des entreprises RGE en fonction des recommandations.

Il y a trop de "rigolos" dans le monde de l'isolation qu'il faut des éléments solides pour obtenir un accord de l'AG, et encore plus pour que les copropriétaires financent "votre" confort.